



Registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Schengen

Séance du 03 novembre 2022

Présents: Gloden Michel, bourgmestre-président
Muller Jean-Paul, Weber Tom, échevins
Legill Guy, secrétaire

Absents: a) excusé : -/-
b) sans motif : -/-

Objet: Règlement de circulation temporaire

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu les manifestations au chemin rural « rue des Prés » à Elvange et qu'il y a lieu de réglementer pendant la durée des travaux la circulation automobile sur le chantier ;

Vu le règlement de la circulation de la commune de Burmerange du 12 novembre 1998, modifié dans sa suite, approuvé par le Ministère des Transports le 5 juin 2008 et le Ministère de l'Intérieur le 16 juin 2008 ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 janvier 2005 modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

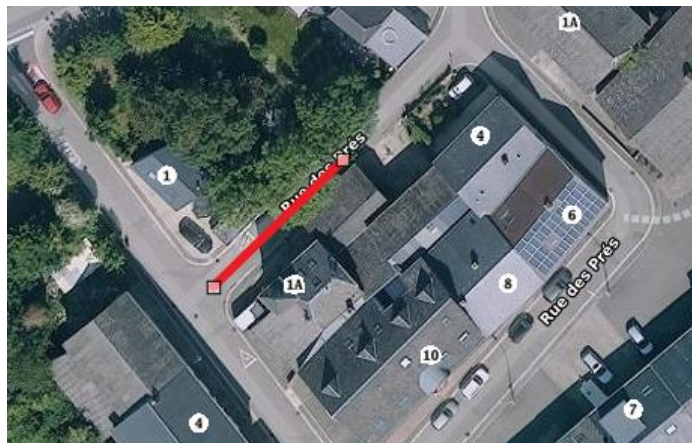
Après en avoir délibéré conformément à la loi,

ARRÊTE à l'unanimité

Article 1^{er}

A partir du samedi, 10 décembre 2022 de 08h00 jusqu'au dimanche, 11 décembre 2022 inclus, l'accès au chemin rural « rue des Prés » à Elvange à la hauteur de l'ancien bâtiment des sapeurs-pompiers « aale Pompjeesbau » est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens.

Cette prescription est indiquée par les signaux C,2a 'route barrée', E,24aa.



Article 2

Les infractions aux dispositions de présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Article 3

La publication du présent règlement temporaire se fera par voie d'affiche à partir du 04 novembre 2022.

Remerschen, le 03 novembre 2022.

Le Collège des bourgmestre et échevins.

Michel Gloden, Jean-Paul Muller, Tom Weber